

**BILAN DE LA CONSULTATION DU PUBLIC PORTANT SUR LE DOSSIER DE  
DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE (AOT)  
POUR LE REAMENAGEMENT DE L'AIRE NATURELLE DE STATIONNEMENT  
SITUEE SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME (DPM)  
A L'OUEST DE LA CALE DU RAGEUL SUR LA COMMUNE DE CHERRUEIX**

**CONDUITE DU 1<sup>er</sup> AU 25 AOUT 2017 EN MAIRIE DE CHERRUEIX**

**174 personnes ont consulté le dossier.**

**1 association (CAP Cherrulais, union commerciale) soutient la nouvelle demande d'AOT.**

Elle a recueilli **6032 signatures dans une pétition** sur internet et sur papier qui dit «Non à la fermeture du parking de la grève à Cherrueix. Plus de parking, en suite plus d'aire de jeux, plus de char à voile... plus de commerces !!! Plus de touristes... C'est la mort programmée de Cherrueix »

**126 personnes soutiennent la nouvelle demande d'AOT :**

- pour maintenir l'activité des commerces et des services de la commune, la pratique de la pêche à pied et du char à voile,
- pour conserver l'accès direct à l'aire de jeu et l'accès au DPM pour les handicapés et les personnes à mobilité réduite,
- pour son intérêt patrimonial (pêches, traditions, fêtes, lien social et intergénérationnel),
- pour son intérêt touristique : Sa fréquentation quasi-permanente atteste de son intérêt pour retenir sur la commune les visiteurs en leur permettant de se stationner à proximité immédiate des commerces et services présents sur la commune (en son absence, les visiteurs poursuivraient leur route),
- Au regard de sa faible emprise sur l'estran, de son faible intérêt environnemental (sur le plan floristique et faunistique),
- Vu sa capacité à canaliser les voitures et éviter la dégradation du DPM,
- Vu le peu d'impact du projet de réaménagement comparé à d'autres aménagements sur le DPM (voie bitumée d'accès au port du Vivier/Cherrueix),
- Vu le manque d'alternative à l'utilisation de la voiture et de l'absence de solution alternative de stationnement en bordure de littoral.

**3 personnes s'opposent à cette nouvelle demande d'AOT.**

Deux ont émis des observations portant sur :

- la faible utilité de conserver cette aire de stationnement sur le DPM,
- son impact visuel, environnemental et en termes de risque de submersion marine de l'aire.

Une personne propose de réduire la taille et limiter l'accès de l'aire naturelle de stationnement.

**3 associations (Association Dinard Côte d'Émeraude Environnement, Bretagne Vivante et les Amis du Rivage de la Baie du Mont Saint-Michel)** ayant engagé une procédure juridique contre la précédente AOT **s'opposent à cette nouvelle demande de réaménagement de l'aire naturelle de stationnement sur le DPM** au regard de la législation en vigueur, de son impact sur l'environnement et du faible intérêt du projet (solutions alternatives à rechercher, etc.).

*La mairie rencontrera très prochainement ces 3 associations pour débattre avec elles de leurs observations faites dans le cadre de cette consultation.*

**41 personnes ont consulté le dossier sans émettre d'avis.**